

Après les retraites, l'assurance maladie ?

Benoit Monier

Plutôt qu'une tentative de sauver la répartition comme le prétend le gouvernement, les réformes à venir (retraite et assurance maladie) s'inscrivent dans un projet de société ultra libéral.

Le professeur Matteï sait jouer de son image de médecin humaniste. Mais il n'oublie pas qu'il vient du très libéral Parti Républicain. Cela le rend particulièrement sensible aux thèses du Medef. Ce dernier avait pesé de tout son poids, lors de la dernière campagne des présidentielles en publiant son projet de « Réforme de la protection sociale » (1). L'objectif avoué était d'en finir avec les mécanismes de solidarité mis en place à partir de 1945. Denis Kessler qui conduisait cette opération de refondation sociale aimait dire que ces institutions devaient faire place nette à l'esprit entrepreneurial. Il parlait des fonds de pension pour la retraite et des assurances pour la maladie.

Ce que M Matteï annonce pour l'automne est directement inspiré du projet patronal. Il compte pour cela sur la réapparition du déficit, dont on peut penser qu'il le laisse volontairement filer. Pour préparer cette réforme, il a commandé un rapport à M. Chadelat, haut fonctionnaire qui a alterné les postes de responsabilité chez AXA et la sécurité sociale. Il dirige actuellement le fond de gestion de la CMU. Ce rapport vient d'être publié sous le titre « *La répartition des interventions entre les assurances maladie obligatoires et complémentaires en matière de dépenses de santé* » (2).

Dans un premier temps, le rapport s'en tient à des domaines où la sécurité sociale a déjà largement failli (dents, lunettes) et des domaines dont elle cherche depuis longtemps à se désengager (cures thermales, médecine douce). Le rapport y ajoute le secteur des médicaments où les enjeux capitalistes sont considérables. Mais la procédure proposée de révision périodique du " panier de soins " permettra très vite d'étendre le domaine réservé aux assurances. La pression, en France et en Europe pour réduire les prélèvements sociaux poussera fort dans ce sens. Chacun sait bien qu'une curieuse alchimie libérale fait qu'une dépense sociale soit une dépense insupportable quand



LE RAPPORT
CHADELAT
OUVRE
LES PORTES
AUX
COMPAGNIES
D'ASSURANCES

Que propose ce rapport ?

Il part du constat que le système actuel d'assurance maladie a de plus en plus de mal à remplir sa mission de couverture de l'ensemble des soins. Les exemples les plus connus sont les taux de remboursement dérisoires dans des domaines comme les lunettes, les prothèses dentaires et plus généralement tous les appareillages médicaux. Il y a aussi le

nombre croissant de médicaments totalement ou très largement déremboursés.

Le rapport Chadelat propose donc d'officialiser la notion de « panier de soins », c'est-à-dire la liste, régulièrement révisable, de ce que la sécurité sociale continuera à prendre en charge. A contrario, tout ce qui ne sera pas dans cette liste sera complètement abandonné à ce que le rapport appelle pudiquement l'assurance maladie complémentaire. L'AMC, c'est-à-dire en clair les mutuelles et les compagnies d'assurance, se verrait confier la totalité des remboursements de pans entiers du système de soins, mais aussi la gestion de ces soins.

elle est financée par la sécurité sociale et se transforme en source de valeur inappréciable quand elle est financée par les assurances.

Certains objecteront peut-être que ces craintes sont exagérées puisque le secteur des assurances complémentaires est aujourd'hui largement dominé par les mutuelles et non par les assurances. Il est vrai que le mouvement mutualiste a un poids idéologique et politique réel. Ses dirigeants insistent sur leurs 35 millions d'adhérents. Mais que font-ils de cette puissance ? Peut-on parler de victoire quand en échange de leur soutien au plan Juppé ils obtiennent un strapontin au conseil d'administration de la CNAM ?

Elles sont de plus l'objet de pression pour abandonner leurs valeurs fondatrices de solidarité. Plusieurs directives européennes les ont obligées, au nom de l'égalité des conditions de la concurrence, à adopter des règles de gestion de plus en plus proches de celles des compagnies d'assurance (constitution de réserves financières, différenciation entre les adhérents selon leur niveau de cotisation).

Jusqu'ici, les assurances n'avaient pas massivement investi le domaine de la santé. Elles craignaient le poids de la Sécurité sociale, toujours marquée par la logique de solidarité malgré les coups portés. Si la proposition du rapport Chadelat d'ouvrir les portes à ces compagnies, par le retrait de la Sécurité sociale de pans entiers de la santé, était mise en œuvre, il y a fort à craindre que les mutuelles soient balayées ou, ce qui revient au même, perdent leur âme pour tenter de préserver quelques miettes.

Ce serait une victoire historique pour les assureurs

Le calendrier politique fait que, dans le domaine de la réforme de l'assurance maladie, beaucoup dépendra de la bataille en cours à propos des retraites. C'est ce qui explique que M. Mattei soit soudain devenu très discret. Mais en sens inverse, la révélation de ces projets en matière d'assurance maladie est un atout important dans la bataille d'idées pour montrer que la réforme gouvernementale de la retraite s'inscrit dans une cohérence régressive. Contrairement à ce qu'il prétend M. Raffarin ne cherche pas un moyen de sauver la retraite de tous les Français. Pour la retraite comme pour la santé c'est bien un choix de société qui est en cause : ou bien une société basée sur la solidarité et le développement humain ou bien une société au service des marchés financiers. ■

1. « La nouvelle architecture de la Sécurité sociale » (MEDEF). Voir article de J. Caudron dans *Economie et politique* septembre-octobre 2002.

2. Voir à ce propos le livre collectif sous la direction de C. Mills « Main basse sur l'Assurance maladie ». Fondation Copernic, à paraître en septembre 2003. Ed. Syllepse.

